

L'idéologie à travers les questions de langue. Riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette

Ideology and Language Issues: the Firmin Paris-Louis Fréchette Debate

Gabrielle Saint-Yves

Volume 6, Number 2, 2003

La circulation des discours

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000819ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000819ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Saint-Yves, G. (2003). L'idéologie à travers les questions de langue. Riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette. *Globe*, 6(2), 123–146. <https://doi.org/10.7202/1000819ar>

Article abstract

The reply of Firmin Paris (pseudonym of Father Maxime Hudon) to Louis Fréchette's language column, "Corrigeons-nous!" in *La Presse* (1899), cannot be analyzed strictly from a linguistic point of view. It should also be understood as a more personal attack that reflected a deeper ideological conflict among liberals and conservatives rather than a simple reaction to linguistic issues. Read this way, Paris' language column in *La Défense* serves as a pretext for a societal debate conveyed through a language dispute. As a contribution to French Canadian intellectual history, this paper examines the content of Firmin Paris' response within the tradition of linguistics chronicles. The selected methodological approach uses discourse analysis theories enhanced by a sociohistorical perspective.

L'idéologie à travers les questions de langue. Riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette

Gabrielle Saint-Yves
Université Laval

Résumé – La réplique de Firmin Paris (pseudonyme de l'abbé Maxime Hudon) aux chroniques de langage « Corrigeons-nous ! » de Louis Fréchette parues dans *La Presse* (1899) ne doit pas être évaluée seulement du point de vue des commentaires faits sur la langue. On pourrait plutôt y voir une attaque personnelle qui traduirait un conflit d'ordre idéologique entre les libéraux et les conservateurs. La chronique de langue de Paris dans *La Défense* sert de prétexte à un débat de société : un conflit social s'exprimant à travers le débat sur la langue. Dans cet article, après avoir situé les textes de Paris dans la tradition des chroniques de langue, on examinera comment se présente sa réplique, de façon à faire voir l'importance de l'explication de ce genre d'écrits pour la compréhension de l'histoire des idées au Canada français. L'approche méthodologique pratiquée ici s'inspire des travaux de l'analyse de discours avec une prise en compte du contexte historique et social de l'époque.

Ideology and Language Issues : the Firmin Paris-Louis Fréchette Debate

Abstract – The reply of Firmin Paris (pseudonym of Father Maxime Hudon) to Louis Fréchette's language column, « Corrigeons-nous ! » in *La Presse* (1899), cannot be analyzed strictly from a linguistic point of view. It should also be understood as a more personal attack that reflected a deeper ideological conflict among liberals and conservatives rather than a simple reaction to linguistic issues. Read this way, Paris' language column in *La Défense* serves as a pretext for a societal debate conveyed through a language dispute. As a contribution to French Canadian intellectual history, this paper examines the content of Firmin Paris' response within the tradition of linguistics chronicles. The selected methodological approach uses discourse analysis theories enhanced by a socio-historical perspective.

Gabrielle Saint-Yves, « L'idéologie à travers les questions de langue. Riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 6, n° 2, 2003.

[...] la correctivité grammaticale devient à cette époque [en 1836, en France] une condition *sine qua non* d'intégration de l'individu à la société ; un passeport ouvrant accès aux fonctions rémunératrices et à la notabilité ; une manière de fixer l'idéologie dominante [...]¹.

Jacques-Philippe SAINT-GÉRARD

En 1865, le journaliste Arthur Buies lance avec fougue, sous le pseudonyme de Bl., une « campagne contre les barbarismes » dans une lettre écrite au rédacteur du journal *Le Pays*. Il procède, sans détour, à l'établissement d'une liste de mots qu'il appelle « barbarismes canadiens », dans une série de cinq textes qui seront publiés du 26 octobre 1865 au 5 janvier 1866². La liste de Buies se compose d'un certain nombre d'expressions fautives rencontrées dans la langue parlée et dans les journaux. Cette sortie contre la façon de parler des Canadiens est perçue comme la première manifestation au Canada français d'un genre, celui des chroniques de langage³. L'exemple du polémiste Buies sera repris par d'autres, de sorte que la chronique de langage gagnera rapidement en popularité dans les journaux de l'époque tels que *La Patrie*, *La Presse*, *Le Courrier du Canada*, *L'Électeur*, *Le Saguenay*, *Le*

1. Jacques-Philippe Saint-Gérard, « Développements et réflexions de la langue française au XIX^e siècle, 1790-1902 », *La langue au XIX^e siècle*, <http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/hlfXIX/index.html>.

2. « Je m'arrête ici ; je n'ai fait que commencer ; j'arriverai à 1,000 barbarismes avant 8 jours ; et j'ai entrepris de les signaler, tout cela pour faire voir que nous parlons le français mieux qu'en France, comme tous les niais nous l'affirment. » (Bl., « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, vol. XIV, n° 26, octobre 1865, p. 2.)

3. En parcourant les diverses chroniques de langage dépouillées par l'équipe d'André Clas, à l'Université de Montréal, celles qui ont été répertoriées dans l'*Index lexicologique québécois* du Trésor de la langue française au Québec (recensant les mots qui ont fait l'objet d'une étude ou d'un commentaire depuis le milieu du XVIII^e siècle) et celles qui ont été réunies par l'équipe de Claude Verreault (corpus ChroQué, <http://www.lexique.ulaval.ca>), il nous est apparu qu'on ne pouvait regrouper toutes ces chroniques sous une rubrique commune. Aussi avons-nous pratiqué une distinction entre les chroniques de langue proprement dites et les textes constituant des répliques à des chroniques de langue. Nous avons incorporé aux textes de la seconde catégorie certains des articles de journaux qui faisaient état, dans un style polémique, de la réception des premiers ouvrages canadiens de type lexicographique.

Soleil, *L'Opinion publique*, puis *Le Devoir* et *Le Droit*. Il faut cependant reconnaître que l'historien Michel Bibaud, sous les pseudonymes de Francus, Gallus ou Grammaticus, avait déjà publié, dès le début du XIX^e siècle, quelques textes – précurseurs des chroniques de langage – sur l'anglicisme et la prononciation du français canadien dans le journal *L'Aurore* entre le 7 juillet 1817 et le 5 décembre 1818.

Le discours métalinguistique comme objet d'étude

Les travaux de l'équipe d'André Clas⁴ ont permis de mettre en évidence ce qui doit être considéré comme une véritable tradition de chroniques de langage au Canada français. On doit à ce linguiste d'avoir établi un inventaire et d'avoir dépouillé une imposante collection de chroniques publiées dans la presse écrite entre 1879 et 1970. Chantal Bouchard⁵, qui a étudié bon nombre de ces chroniques de langage, s'est penchée sur la question de l'identité collective des Québécois vue à travers l'histoire de la langue française dans son rapport avec le discours métalinguistique. Elle s'est appliquée à dégager les perceptions qualitatives que la collectivité avait de sa langue. Grâce à son étude, nous disposons d'une première synthèse qui traite, d'une part, du processus de dévalorisation du français à partir du milieu du XIX^e siècle et, d'autre part, d'une « vaste opération idéologique dont l'objectif sera de légitimer le français du Canada » à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Bouchard illustre, dans *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, les diverses stratégies identitaires qui serviront à contrer le mythe du *French Canadian Patois*, telle la revendication de l'appartenance à la culture française⁶ :

4. André Clas (Observatoire du français moderne et contemporain, sous la direction d'), *Matériaux pour l'étude du français au Canada. Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada. Volume I 1950-1970*, Montréal, Université de Montréal, Département de linguistique et de philologie, 1975-1976.

5. Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Boucherville (Québec), Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1998, p. 109.

6. Voir à ce sujet Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930. Les conséquences d'un mythe », *Cahiers de lexicologie*, Paris, 2002, vol. 80, p. 55-76.

On revendique donc l'appartenance à la culture française, mais en rejetant ce qui pourrait être contraire au dogme catholique, d'où l'importance accordée à la littérature pré-révolutionnaire et aux auteurs bien-pensants. Cela présente du même coup l'avantage de valoriser le caractère archaïsant du franco-canadien. Aussi ne voit-on guère, dans les premières décennies du xx^e siècle, de volonté de modernisation de la langue comme l'avaient souhaité Buies et Fréchette à la fin du siècle précédent⁷.

Dans le prolongement des recherches de Clas et de Bouchard, nous avons voulu examiner, de façon plus particulière, le fonctionnement d'une chronique de langage, selon une approche de type discursif, tout en prenant en compte le contexte historique et social de l'époque⁸. La chronique qui a retenu notre attention est celle de Firmin Paris (nom de plume de l'abbé Maxime Hudon, de Chicoutimi), intitulée « M. Louis Fréchette et la langue française », comprenant treize articles tirés du journal *La Défense*⁹ de Chicoutimi ; elle s'étend sur une période allant du 2 novembre 1899 au 1^{er} février 1900. Elle est en fait une réplique adressée au journaliste Louis Fréchette, portant sur sa chronique de langue publiée dans *La Presse* et intitulée : « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous ! »¹⁰.

7. Chantal Bouchard, *op. cit.*, p. 131.

8. Dans le but d'élargir les horizons de la recherche en analyse de discours, Diane Vincent, directrice du Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (CIRAL), avait proposé d'organiser un forum d'échanges entre chercheurs issus de différentes universités (Laval, London, Québec, Sherbrooke et Toronto) dans le cadre du 70^e Congrès de l'ACFAS afin de générer une synergie qui permettrait de revisiter le texte à la lumière d'une autre lanterne. L'objectif visé consistait à joindre la réflexion théorique à des préoccupations pratiques afin d'intervenir dans le débat sur la langue avec une approche renouvelée, s'inspirant notamment des modes de diffusion de la connaissance que la technologie actuelle rend possible. Chacun des intervenants a été appelé à exposer sa méthode d'analyse de contenu en prenant comme objet une même chronique de langage.

9. Firmin Paris [pseudonyme de Maxime Hudon], « M. Louis Fréchette et la langue française », *La Défense*, 1899-1900, Chicoutimi (du 2 novembre au 1^{er} février). Dorénavant identifié dans le texte par *DÉF*, date.

10. Louis Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous ! », *La Presse*, Montréal 1899-1900, (du 21 octobre au 13 janvier). Dorénavant identifié dans le texte par *PRE*, date.

Un genre où s'exprime l'émotion

Au premier abord, le caractère émotif de la réplique de Firmin Paris à la chronique de Louis Fréchette nous a intriguée. Nous avons voulu savoir si ce style de réplique s'inscrivait dans une tradition. Nous avons alors examiné les principales chroniques publiées au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle et nous avons tenu compte des querelles que nous avons déjà étudiées dans le cadre de notre recherche de doctorat. À la lumière de cet ensemble de textes, nous nous sommes posé la question suivante : se peut-il que les chroniques de langue, qui doivent traiter en principe de questions linguistiques, soient aussi une occasion d'exprimer autre chose ?

Dans les prochaines pages, nous ferons un bref bilan des premières chroniques de langage et des querelles linguistiques d'importance. Puis, nous nous concentrerons sur la réplique de Firmin Paris, qui nous a paru pleine d'enseignements. Nous expliciterons par la suite notre méthode d'analyse de contenu, qui prend en compte l'éclairage de l'analyse de discours et l'éclairage historique. Cette double approche devrait permettre de voir si la problématique à propos des questions de langue dépasse les objectifs déclarés des auteurs, dont le discours paraît pourtant ne porter que sur la langue.

Querelle linguistique ou querelle idéologique ?

Les préoccupations linguistiques des Québécois d'aujourd'hui prennent leur source dans le premier débat dont rend compte le journal conservateur et indépendant *La Gazette de Québec*, sous la rubrique « Questions grammaticales », dans une série d'articles publiés entre le 23 avril et le 15 août 1842¹¹. Ce débat eut lieu l'année suivant la parution du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, de

11. Voir la chronologie des articles de Jérôme Demers et de Thomas Maguire dans André Lapierre, « Le manuel de l'abbé Thomas Maguire et la langue québécoise au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 3, décembre 1981, p. 353-354.

l'abbé Thomas Maguire. Cet ouvrage témoigne d'une inquiétude concernant le français canadien, qui se perpétuera d'une génération à l'autre à travers une collection de répertoires normatifs et de chroniques de langue.

Le lexique correctif de Maguire a eu pour effet de susciter une réplique ferme de la part d'un critique qui a été identifié comme étant l'abbé Jérôme Demers, érudit de grand prestige, supérieur du Séminaire de Québec. La dénonciation par Maguire de nombreux canadianismes agite Demers, homme discret de nature et qui n'aime pas la polémique. Cette dispute oppose deux conceptions différentes du français du Canada, dont Michel Bibaud fera valoir les pour et les contre dans quatre articles truffés d'exemples et de détails, publiés dans la revue mensuelle *L'Encyclopédie canadienne* en 1842. La première conception préconise le français prescrit par les dictionnaires et les grammaires de France ; la seconde favorise clairement l'intégration de termes canadiens à la langue générale. Demers essaie d'exposer les contradictions entre les critères de rejet ou de correction de Maguire et sa propre vision des choses. Cette querelle linguistique préfigure, selon le linguiste Claude Poirier, « la lutte que se livreront par la suite les tenants de l'orthodoxie parisienne et les partisans d'une norme adaptée au contexte nord-américain¹² ».

Nous avons établi, dans le Tableau 1 ci-dessous, un bilan sommaire des réactions sur les questions de langue, dont rendent compte les journaux d'époque, afin de voir quelles en étaient la fréquence et la nature.

12. Claude Poirier, « Une langue qui se définit dans l'adversité », Michel Plourde [éd.], *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2000, p. 111-122.

Tableau 1. Les principales querelles linguistiques dans les journaux canadiens du XIX ^e siècle					
Année	Journal	Objet	Par qui ?	Contre qui ?	Riposte ?
1842 (du 23 avril au 15 août)	La Gazette de Québec : « Questions grammaticales »	Réaction au contenu du <i>Manuel des difficultés les plus communes de la langue française</i> , adapté au jeune âge (1841)	L'abbé Jérôme Demers (Forte réaction aux propos de Maguire dans une série d'articles publiés dans La Gazette de Québec)	Abbé Thomas Maguire	Riposte de l'abbé Maguire dans 6 articles de La Gazette de Québec (v à ce sujet <i>Une dispute grammaticale en 1842</i> de N.-É. Dionne, 1912)
1880 (25 mars, 22 avril et 29 avril)	L'Opinion publique « À propos du "centin" » ; « Toujours le centin » et « À bas le centin ! Vive le centin ! »	Réaction au rejet du mot centin dans le <i>Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes</i> (1880)	Alphonse Lusignan	Jules-Fabien Gingras	Une seule réponse ferme du traducteur J.-F. Gingras
1881 (29 septembre)	L'Opinion publique : « N'exagérons pas »	Critique du <i>Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien</i> (1881)	Hix (journaliste anonyme)	Joseph Amable Manseau	Aucune réaction connue du sténographe, traducteur et enseignant J.-A. Manseau
1882 (du 7 janvier au 1 ^{er} avril)	La Vérité : « M. Oscar Dunn et la langue française »	Critique lettre par lettre du <i>Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses utilisées au Canada</i> (1880) d'Oscar Dunn	Jules-Paul Tardivel	Oscar Dunn	Aucune réaction connue du journaliste Oscar Dunn. Louvigny de Montigny prendra la défense de Dunn dans son ouvrage : <i>La langue française au Canada, son état actuel</i> (1916)
1899-1900 (du 2 novembre au 1 ^{er} février)	La Défense de Chicoutimi : « M. Louis Fréchette et la langue française »	Réaction à une chronique de langue du journal La Presse du 21 octobre 1899 au 13 janvier 1900	Firmin Paris (pseudonyme de l'abbé Maxime Hudon)	Louis Fréchette	Réaction teintée d'émotivité de la part de Louis Fréchette aux propos de Paris dans La Presse du 25 novembre 1899
*Nous avons incorporé dans ce tableau la réplique du journaliste Hix, même si celle-ci n'a pas donné lieu à une querelle proprement dite, en raison de son ton et de son contenu					

D'emblée, nous avons été surprise par l'objet des contestations, qui était rarement en rapport avec des conceptions différentes du français canadien, mis à part la réaction de Jérôme Demers (1842) et celle de Michel Bibaud (1842). Les commentaires d'Alphonse Lusignan (1880) et d'un journaliste anonyme (Hix, 1881) ont surtout trait à des désaccords sur des points précis de langue. Cependant, les réactions excessives de Jules-Paul Tardivel (1882) au *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn et celles de Firmin Paris aux « Corrigeons-nous ! » de Louis Fréchette se distinguent des autres répliques. Qu'en est-il, plus précisément, de la réplique de Paris à la chronique de langage de Fréchette ?

La langue française au Canada est le sujet d'un débat médiatisé qui perdure au moins depuis le milieu du XIX^e siècle. Les commentaires métalinguistiques à propos du français canadien sont rarement trouvés en l'absence de sentiments épilinguistiques, lesquels provoquent souvent de fortes réactions émotives. À la lecture des propos de Firmin Paris, on peut difficilement contester l'érudition linguistique de ce dernier, mais comment situer sa réaction par rapport aux débats antérieurs ? Parle-t-on du même type de débat sur la langue ? La réplique de cet auteur pourrait se situer, en effet, dans le prolongement des diverses querelles sur les questions de langue. Nous avons pu constater, par exemple, que Paris connaissait très bien la querelle à propos du mot *centin*, qui avait opposé Alphonse Lusignan et Jules-Fabien Gingras dans *L'Opinion publique* en 1880. Il avait lu, en outre, avec un regard très critique, le *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française* (1896) de Raoul Rinfret, chroniqueur de langue, qui remplaça Louis Fréchette à *La Patrie* en 1895¹³.

La réplique de Firmin Paris. Chronologie, caractéristiques, critères d'évaluation et motivations

Examinons succinctement comment se présente la réplique de l'abbé Maxime Hudon qui préfère, lui qui était pourtant peu connu parmi les acteurs sociaux de son époque, ne pas divulguer son identité.

13. Voir *DÉF*, 9 novembre 1899.

En observant la chronologie des répliques hebdomadaires de Firmin Paris, on remarque que ce dernier démontre une grande détermination à maintenir Louis Fréchette dans une position défensive. En outre, la réplique occupe dans le journal *La Défense* une place centrale, tout en haut sur la première page, positionnement certainement significatif de l'importance que l'éditeur accordait à cette riposte. Maxime Hudon répond ainsi presque coup sur coup à chacun des « Corrigons-nous ! » de Louis Fréchette. On peut même se demander si ce n'est pas la force de conviction de ses arguments qui conduira le poète national, connu pour sa susceptibilité, à suspendre sa chronique pendant quelques années après le 13 janvier 1900. D'ailleurs, le fait que Hudon ait poursuivi cette réplique avec ténacité jusqu'au 1^{er} février n'était-elle pas une façon de s'en assurer ?

De l'enfantillage, il y en a tant dans ces questions et réponses ! Il y en a beaucoup plus qu'il n'en faut pour faire prendre la population française du Canada, son porte-enseigne en tête, pour une bande de Pieds-Noirs. (*DÉF*, 14 décembre 1899.)

Dans un premier temps, qu'annonce le ton du discours qui s'exprime à travers la série d'articles intitulée « M. Louis Fréchette et la langue française » ? La symétrie des deux composantes du titre manifeste déjà une certaine ironie qui consiste à suggérer, sous des dehors de valorisation, une intention dépréciative créée par la juxtaposition de « Louis Fréchette » et de « langue française », d'autant plus qu'on retrouve, dans la série d'articles, près de cent quinze répétitions d'une formule ponctuant qui perd de sa valeur dénotative, à savoir « M. Louis Fréchette » ou « Monsieur Fréchette ». On la rencontre jusqu'à trois fois dans un même paragraphe (*DÉF*, 9 novembre 1899), à l'intérieur de deux phrases consécutives (*DÉF*, 7 décembre 1899), et deux fois dans la même phrase (*DÉF*, 23 novembre 1899). Cette appellation répétée qui arrête l'œil, servant de leitmotiv, a pour but évident d'agacer. Le titre retenu par Paris rappelle d'ailleurs celui qu'avait donné Jules-Paul Tardivel à sa chronique de langue, soit « M. Oscar Dunn et la langue française » (dans *La Vérité*, en 1882), qui était en fait une critique du *Glossaire franco-canadien*.

Mistigris dit dans le *Samedi* que M. Fréchette corrige la *Presse* ; Kodak y fait une grosse gerbe des fleurs de

l'argot facétieux ; et Paul Hyssons loge dans la *Presse* que M. Fréchette serait à corriger, une pincée de fautes de typographie ou d'inattention qu'il voudrait mettre au compte des trois que, d'ailleurs, il fait mine de voir armés de la même plume et coiffés du même turban. (*DÉF*, 23 novembre 1899.)

Voici les premiers signes annonciateurs d'une énonciation de la subjectivité qui préparent à l'expression des sentiments épilinguistiques, celle d'un poète, Firmin Paris, qui ne se révélera comme tel qu'en 1907. Rencontrerait-on chez Louis Fréchette un comportement face à la langue française du Canada qui permettrait de justifier une telle sensibilité chez Paris ? L'objectif de correction langagière de Firmin Paris ne ressemble-t-il pas, au fond, à celui du journaliste de *La Presse* ? À la lumière d'un inventaire que nous avons fait des critères d'évaluation du lexique¹⁴, nous considérons qu'il n'y a pas vraiment de différence fondamentale dans la conception qu'ont du français canadien ces deux adversaires¹⁵. Et, dans un contexte plus large, on pourrait même se demander en quoi cette dispute diffère de celles qui l'ont précédée au XIX^e siècle¹⁶.

Les principaux arguments exposés par Firmin Paris contre Louis Fréchette en faveur ou en défaveur d'un mot peuvent se résumer comme suit : sur le plan social, l'usage (voir *auditer*¹⁷) et la présence d'un mot

14. Voir Gabrielle Saint-Yves, « La conception du français canadien et de ses particularismes lexicaux vue à travers la recherche de critères d'évaluation. Bilan de la réflexion sur la norme du lexique au XIX^e siècle dans la production lexicographique depuis Thomas Maguire (1841) jusqu'à Joseph Amable Manseau (1881) », Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 2002, 493 p.

15. Joël Bourgeois, intervenant au forum de l'ACFAS déjà mentionné, avait remarqué, après avoir effectué une analyse de texte assistée par ordinateur à l'aide du logiciel *Linguistica*, que les critères de légitimité d'un mot chez Firmin Paris n'étaient pas toujours conséquents et qu'il avait rencontré plusieurs contradictions.

16. Voir tableau 1.

17. « Le verbe *auditer* n'est pas dans les dictionnaires ; mais il est dans l'usage et il s'impose. L'Académie, a dit M. Fréchette, ne peut pas proscrire un mot qui s'impose. M. Fréchette a dit vrai ; mais il n'est pas plus puissant que l'Académie dans la matière. Je n'ai jamais entendu dire ni lu qu'on audite des livres ou de l'écriture. » (*DÉF*, 28 décembre 1899.)

dans un dictionnaire jouent un rôle à l'appui d'un terme (voir *bouler*¹⁸), tout comme l'emploi fréquent qu'en font les plus sérieux écrivains (voir *ne* après *avant*¹⁹) ; sur le plan linguistique, un mot est acceptable lorsqu'il n'enfreint pas de règle grammaticale (voir *laisser* et *quitter*), lorsqu'il a déjà été français (voir *débenture*²⁰) ou encore lorsqu'il est bien traduit (voir *marinade*) ; sur le plan historique, on préférera un équivalent de forme française à l'anglicisme intact (voir *assaut* et *batterie*²¹), voire une traduction littérale (voir *chars urbains*²² pour remplacer *city*

18. • "Bouler quelqu'un du pied" se dit couramment en France. C'est le frapper, le rouler du pied à la manière d'une boule. C'est encore dans mon dictionnaire. • (DÉF, 16 novembre 1899.)

19. • L'expression "avant qu'il ne parle" est parfaitement correcte, malgré la condamnation sans appel de M. Fréchette. Les exemples de l'emploi de la particule *ne* après *avant que* sont très fréquents dans les meilleurs auteurs. • (DÉF, 4 janvier 1900.)

20. • "Le mot *début* n'est pas français ; mais il l'a été ; les Anglais nous l'ont pris". Est-ce assez naïf ? "Les Anglais nous l'ont pris", et puis le deuil est fait, si ce n'est que M. Fréchette semble par-ci par-là vouloir se compenser en empruntant à l'Angleterre des mots à nous écorcher la gorge, mais que les Anglais ne nous abandonnent pas pour si peu, cependant. Eh bien ! *début*, plus heureux que *Fashoda*, est encore français, et ne cessera pas de l'être, tant qu'il y aura quelqu'un pour s'en servir, malgré sa prise par les Anglais. Son actualité a cessé en France, voilà tout. Ailleurs où l'on parle aussi le français, au Canada du moins, il est encore plein de sève française et d'actualité. "Les Anglais nous l'ont pris, à nous qui l'avions emprunté (*sic*) du latin". Le linguiste français du Canada ignorerait-il que les trois quarts et demi (*sic*) du français ne sont que le latin transformé, que le français est une évolution du latin tout entier, avec quelques additions ? • (DÉF, 23 novembre 1899.)

21. • "Assaut et batterie" vient de subir un nouvel assaut, et il menace de mourir, à ce que dit M. Fréchette qui lui en veut beaucoup. Mais pourquoi lui en veut-il ? Aurait-il eu quelque jour à démêler avec lui ? Pas que nous sachions tous du moins. Quoi qu'il en soit, pour expliquer sa haine, il dit que la locution est un affreux anglicisme. Mais, dans quelque sens que l'on prenne ce mot, elle n'est pas du tout un anglicisme, et, si elle constituait un idiotisme quelconque, ce serait plutôt un gallicisme : elle est composée de mots bien français et sa tournure est d'un français sans reproche. En vérité, ce serait dommage qu'elle mourût en effet. Mais enfin pour quel crime serait-elle donc condamnée à mourir ? Elle rend exactement la locution anglaise correspondante, il est vrai – si celle-ci elle-même n'est pas une traduction de la nôtre. – Mais toutes les langues s'entretendent sans se donner la mort, et une traduction est toujours d'autant plus louable et louée qu'elle rend mieux l'original. • (DÉF, 30 novembre 1899.)

22. • Avant que les Français aient pris *tramway* chez leurs voisins les Anglais, les Canadiens ont trouvé *city cars* chez leurs voisins les Américains. Ils l'ont traduit littéralement, mais très correctement, par une locution on ne peut mieux frappée

cars) ; sur le plan pratique, la fréquence d'emploi d'un terme en France est un critère d'acceptation (voir *ordre en conseil*²³), bien qu'un mot puisse être acceptable même s'il ne se dit pas en France (voir *chou !*) et même s'il n'est pas attesté dans un dictionnaire français (voir *brise-fer*, *bourriers*). Cependant, ces critères ne servent pas à présenter une vision globale de la question de la langue française au Canada, dont les points de repères normatifs seraient très différents de ceux de Louis Fréchette. Alors, pourquoi une telle réaction ?

Mais quoi ? Est-il donc essentiel de demeurer en France pour être Français et de langue française ? Eh bien ! je prétends que non, et j'affirme que, sous le rapport du langage, le Canada français vaut plus que largement la Gascogne ou la Provence, y compris ce bas Var que M. Raoul Rinfret a si comiquement perdu de vue dans sa campagne contre la « bavaroise ». D'ailleurs, si ce n'est pas au Canada français de mettre des pierres à l'édifice de la langue, c'est encore moins à lui d'en ôter. (*DÉF*, 30 novembre 1899.)

Quant aux critères d'acceptation ou de rejet de Louis Fréchette, exprimés plus particulièrement dans la chronique de langue de 1899-1900²⁴ dont l'objectif propre est de répondre à des questions « relatives aux difficultés grammaticales et lexicographiques de langue française » (*PRE*, 21 octobre 1899), on peut les résumer comme suit : sur le plan social, les mots qu'impose l'usage sont acceptés, même les anomalies et les mots recensés dans les dictionnaires de façon générale, mais pas

au coin français, « chars urbains ». Il n'y a rien d'anglais là-dedans. « On ne dit pas cela en France » ? La chose n'y fait rien ; mais quoi qu'il en soit, depuis qu'on lui a apporté le *tramway* des Anglais, le Canada dit comme Paris, parce que l'expression est plus courte et que le Canada est rempli d'Anglais. Tout dire comme en France pour bien parler, sait-on que ce serait souvent fort embarrassant pour le Canada ? » (*DÉF*, 23 novembre 1899.)

23. « Pas française la locution « ordre en conseil » ! Eh ! pourquoi pas ? Quelle règle de grammaire enfreint-elle ? Quel trou fait-elle au dictionnaire ? – Elle ne se dit pas en France. – Non ? Eh ! c'est que les Français n'en ont pas besoin. Mais !

1^a *Clavigraphe* se dit-il bien en France ? M. Fréchette n'y a rencontré ce mot qu'une seule fois, et puis c'était dans la *Revue Bleue*. » (*DÉF*, 9 novembre 1899.)

24. Puisque nous n'avons pas examiné les précédentes parues dans *La Patrie*.

strictement dans le *Dictionnaire de l'Académie*²⁵ ; sur le plan linguistique, tout mot harmonieux de tournure française est acceptable, mais la traduction littérale d'anglicismes est répréhensible comme dans les cas d'*anxieux* pour *anxious*, de *carré* pour *square*, de *gouverneur en conseil* pour *governor in council*. D'une part, Fréchette ne trouve pas problématique de conserver, par exemple, des anglicismes intacts²⁶, tels que *cottage*, *pickles*, *port wine*, *punch*, *tramway*, plutôt que de mal les traduire comme dans le cas de *vin de porte* (pour *port wine*). D'autre part, il choisit de traduire *directory* par *bottin*, *sweater* par *tricot hygiénique*, *wishbone* par *fourchette*, ou encore il cherche un correspondant français, par exemple *glace* pour remplacer *plate glass*. Sur le plan historique, des expressions locales telles que *bargain*, *boguei*, *cormier*, *goudrelle*, dont on a besoin, pourront être légitimées et, sur le plan pratique, les mots connus et usités en France sont reconnus. Pour ce qui est de la prononciation, Fréchette s'est libéralisé ; il estime désormais que l'accent est une « chose arbitraire », une « manière de goût », et il reconnaît d'ailleurs que « chaque province de France a le sien » (*PRE*, 4 novembre 1899). Ce survol des critères de Fréchette permet déjà de voir que tout n'est pas aussi tranché qu'on aurait pu le croire et donne un premier aperçu d'une position normative plus nuancée, mais qui devrait être davantage étayée à travers une étude des premières chroniques dans *La Patrie* jusqu'aux dernières dans *La Presse*.

La défense d'usages populaires ou encore de certains archaïsmes chez Firmin Paris peut sembler, au premier degré, un élément d'ouverture. Mais qu'en est-il de la motivation sous-jacente à la promotion de tels critères ? Ne repose-t-elle pas plutôt sur une idéologie de conservation, de refus du changement, de maintien du *statu quo*, plutôt que sur celle de la validation du français canadien ? Peut-on vraiment dire que la chronique de langue de Fréchette représente une critique linguistique de type puriste « pur et dur » lorsque l'idéologie derrière la démarche de correction vise, comme l'a souligné Bouchard, la modernisation

25. « Le verbe "caoutchouter" n'est pas encore accepté par l'Académie, mais il est d'un usage courant dans l'industrie, et les meilleurs lexiques le mentionnent ». (*PRE*, 18 novembre 1899.)

26. « Les langues se forment par l'usage. Les académies comme les savants peuvent réglementer sur la grammaire ; ils ne sauraient proscrire le mot qui s'impose ; que celui-ci soit anglais ou patagon, cela n'y fait rien. Du reste, toutes les langues sont formées, en majeure partie, d'emprunts étrangers. Ce qu'il nous faut éviter, ce n'est pas tant le mot anglais que l'anglicisme. » (*PRE*, 4 novembre 1899.)

de la langue ? Par ailleurs, Fréchette ne montre-t-il pas, dans l'extrait qui suit, que des canadianismes servant à désigner des choses particulières au Canada sont légitimes ? Cette position est confortée par l'endossement symbolique d'une idéologie d'ouverture que représente sa contribution à la préface du *Dictionnaire franco-canadien* d'Oscar Dunn.

Réponse à « Un Canadien ». — « Goudrelle » se dit en Saintonge pour un mauvais couteau. Au Canada, on se sert de ce mot, je crois, pour désigner un petit tuyau qui sert à conduire la sève de l'érable dans le vase qui doit la recueillir. C'est une expression locale servant à désigner quelque chose de particulier à notre pays ; elle est par conséquent d'un emploi légitime. L'expression française qui se rapproche le plus de « goudrelle » par le sens est peut-être « chalumeau ». (*PRE*, 28 octobre 1899²⁷.)

L'abbé Maxime Hudon est une personnalité peu connue qui réagit, avec une vivacité d'émotion dont on cherche la cause, à la chronique de langue du célèbre Louis Fréchette. On peut se poser la question suivante : est-ce par jalousie, parce qu'il est fatigué de voir toute la place que prend le lauréat dans la presse et un peu partout dans les débats politiques et littéraires de son époque ? Fréchette, qui est le récipiendaire d'un prix important octroyé par la France — couronnement par l'Académie française en 1880 pour ses poésies canadiennes *Fleurs boréales* et *Oiseaux de neige* — aurait provoqué chez Firmin une envie alimentée par un désarroi existentiel qui transpire clairement, plus tard, à travers son recueil de poésies *Sentiments et souvenirs*²⁸. La persistance de la réplique pourrait être interprétée comme une façon pour Firmin Paris de

27. Voir aussi cet autre extrait qui ne montre pas chez Fréchette de volonté d'alignement normatif strict sur le français de France : « "Type writer" n'a pas encore de traduction bien arrêtée. En France, on a essayé "dactylographe", mais le mot est si baroque que le public ne l'accepte pas ; on préfère la périphrase "machine à écrire". Au Canada, on a accepté "clavigraphe", et je crois qu'on a bien fait. » (*PRE*, 25 novembre 1899.)

28. Il suffit de lire l'épigraphe qui figure sur la page de titre de ce recueil de poésie pour prendre la mesure de ce désarroi : « Jeté sur cette boule Laid chétif et souffrant ; Étouffé dans la foule, Faute d'être assez grand [...] ». (citation de Pierre Jean de Béranger, Firmin Paris, *Sentiments et souvenirs*, Québec, Léger Rousseau Imprimeur, 1907, 98 p.)

se faire connaître ou reconnaître comme spécialiste du français, malgré l'astuce de l'anonymat qui ne fait qu'exacerber la curiosité des lecteurs cherchant à découvrir l'auteur de ces textes ; la réplique pourrait aussi avoir été une sorte de prétexte pour se faire valoir et attirer l'attention sur l'étendue de ses connaissances savantes.

Mais voici que, depuis une dizaine d'années, quelques-uns ont de plus endossé la livrée du purisme à la Philaminte et courent au brigandage dans le domaine de la langue ; et, chose digne de remarque, c'est surtout le Canada qui nous donne d'admirer le phénomène, avec son M. Fréchette qui est sans cesse à crier que telles et telles choses ne se disent pas en France. Mais comment sait-il donc, ce M. Fréchette, que telles et telles choses ne se disent pas en France ? (*DÉF*, 7 décembre 1899.)

On se demande aussi pourquoi Firmin Paris décrie à ce point ce qu'il appelle le « purisme » de Louis Fréchette. Sa position est-elle vraiment si différente de celle qu'il dénonce ? Le critique Marcel Dugas ne présente pas du tout Louis Fréchette comme un puriste et, en parlant de sa poésie intimiste, dit ceci : « Il n'y a pas là un grand effort d'art, mais une simplicité aimable. Un puriste jetterait les hauts cris en présence de certains mots employés dans une acception trop locale²⁹. »

Louis Fréchette ne souhaite pas, dans cette chronique, cultiver de rapport d'autorité avec son lectorat. Il échange de façon familière et directe avec son public. On remarque une certaine touche d'humour dans la façon d'interpeller les lecteurs. Les noms des correspondants, tels que « pitou », « veut-tout-savoir », « canayen », « un habitant », « un Iroquois », sont amusants, ce qui rend le rapport avec Fréchette très humain. Ces libertés qu'il se permet rappellent un peu le conteur. Fréchette commente rapidement les faits de langue et demande même qu'on le corrige, en avouant ne pas toujours connaître les réponses et se disant limité par les sources qu'il a sous la main. Le style est généralement décontracté et direct ; il explique le genre de questions qu'il aimerait qu'on lui pose.

29. Marcel Dugas, *Un romantique canadien. Louis Fréchette, 1839-1908*, Montréal, Beauchemin, 1946, p. 148.

Mais lorsque les questions sont trop simplistes, Fréchette réagit avec une certaine impatience. Il précise qu'il ne veut pas entreprendre de copier le dictionnaire ou d'enseigner des cours de grammaire élémentaire.

Méthode d'analyse de contenu : approche globale

La question à laquelle il nous semble pertinent de répondre ici concerne le type d'énoncé auquel nous sommes véritablement confrontés. Il faut d'abord se demander si le texte à l'étude représente strictement une critique ponctuelle des corrections et explications grammaticales de Louis Fréchette. Ne pourrait-il pas être, plus justement, un énoncé polémique portant sur une conception différente de la langue ? Pourrait-on plutôt y voir une attaque personnelle qui traduirait un conflit d'ordre idéologique dépassant la simple question de la langue ? La chronique linguistique servirait de prétexte à un débat de société, un conflit social s'exprimant à travers le débat sur la langue³⁰.

Pour tenter de répondre à cette question, nous nous inspirons d'une approche globale où la méthode d'exploration première est heuristique, procédant d'évaluations successives conduisant à des hypothèses provisoires ; cette démarche a été utilisée dans le cadre de notre thèse de doctorat pour étudier la genèse des critères d'évaluation des particularismes du français canadien³¹. Cette approche personnalisée s'inspire des travaux de la métalexigraphie, de la sémiotique et de l'analyse de discours, prenant en compte le contexte historique et social de l'époque ainsi que le mouvement des idées.

On assiste, à l'aube du troisième millénaire, au ressac d'un mode d'analyse textuelle issu des années fortes du mouvement de la déconstruction. Il s'effectue en effet un retour à des méthodes plus classiques, mais cette fois-ci avec l'appui des nouvelles technologies de

30. « Cette association de la foi, de la race et de la langue sera particulièrement étroite chez les représentants du nationalisme ultramontain, courant de pensée catholique autrement traditionnaliste dont le grand chantre fut Jules-Paul Tardivel. » (Stanley Aléong, « Discours nationaliste et purisme linguistique au Québec », *Culture*, Québec, Serge Fleury Éditeur Inc., 1981, vol. 1, n° 2, p. 35.)

31. Gabrielle Saint-Yves, *op. cit.*

l'information, pour baliser le texte et le représenter dans son microcosme écologique afin de discerner sa portée sociale. Les données philologiques, par exemple les sources primaires, les commentaires et les annotations, de plus en plus accessibles dans Internet, suscitent un nouvel intérêt pour l'étude de la filiation des textes et de la polyphonie (différentes voix intervenant dans l'énonciation). Celle-ci est favorisée par l'accessibilité des documents historiques en ligne, par l'efficacité des moteurs de recherche existants, permettant d'aboutir à des résultats chiffrés, comparatifs, etc. Des questionnements inusités, en rapport avec la mémoire collective, se déploient dans ce contexte interactif de la cybernétique. C'est dans l'esprit de cette recherche renouvelée que nous avons procédé à la description des deux éclairages principaux qui serviront à cerner le type d'énoncé soumis à la discussion : l'éclairage de l'analyse du discours et l'éclairage historique.

a) Éclairage de l'analyse du discours

L'éclairage interne, qu'il est possible de jeter sur cette série de textes grâce à une approche inspirée de l'analyse du discours, est peut-être le plus pertinent en l'occurrence. Nous avons, de ce point de vue, examiné comment l'auteur s'adresse à Louis Fréchette. L'étude de l'énonciation et de ses procédés discursifs nous a paru convenir particulièrement bien ici en permettant d'illustrer la subjectivité du texte. Nous avons donc relevé les différents procédés et les énoncés subjectifs, inspirée en cela par les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni, notamment dans son livre *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*³². Nous les avons regroupés dans le Tableau 2 (ci-dessous), en distinguant les cas où il s'agit d'une attaque directe de ceux qui constituent des attaques indirectes. On y constate que ces procédés et énoncés ont une fonction dénigrante évidente.

32. Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980, 290 p.

Tableau 2. Procédés et énoncés servant à dénigrer Louis Fréchette			
APPROCHE EXPLICITE		APPROCHE IMPLICITE	
Par procédé stylistique	Par association	Par exclusion	Par inférence
a) La répétition - M. Fréchette - M. Louis Fréchette - Monsieur (Total : 115 occurrences) b) L'affirmation - M. Fréchette ne sait pas se servir du dictionnaire - M. Fréchette se trompe c) La comparaison - Tout comme les enfants d) La métaphore - Outrecuidance de mistigris	- Auteur du barbarisme - [Auteur d'] œuvres qui ressemblent à des punaises - L'apôtre en chef de la langue française au Canada - Le grand correcteur - Le linguiste français du Canada - Le narquois correcteur - Patron [des mots] - Son protégé (de Jules Claretie ¹ , préfacier de La légende d'un peuple) - Son souffleur (en parlant de Raoul Rinfret) ² - Un puriste du Canada	- Il y a tant de personnes qui savent le français en France et au Canada - Le moindre helléniste - Les vrais maîtres de la langue - Que de choses nous faisons bien, souvent même mieux que lui - Si M. Fréchette avait tenu les rênes - Son génie philologique	- Enfants - Philaminte [Femme savante, parleuse recherchée ridiculisée par Molière dans <i>Les femmes savantes</i>] - Purisme à la Philaminte - Puristes - Rimailleurs

¹ Jules Claretie est auteur, journaliste, collaborateur au *Figaro* et membre de l'Académie française depuis 1888.

² Raoul Rinfret est l'auteur du *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française* (1896).

³ Philaminte chasse de sa maison une servante parce qu'elle a : « D'une insolence à nulle autre pareille. Après trente leçons insulté son oreille Par l'impropiété d'un mot sauvage et bas, Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. C'est elle encore qui appelle le corps une guenille » (*Grand Dictionnaire universel*, Pierre Larousse, t. 12, 1866 802)

Nous avons ainsi pu montrer que c'est par le procédé stylistique de la réitération, explicité ci-dessus, que Firmin Paris annonce ses couleurs. Il se sert entre autres d'affirmations directes pour exprimer sa hargne, telles que : « M. Fréchette se trompe encore au sujet de l'expression », « M. Fréchette qui est sans cesse à crier », « M. Fréchette confond sans sourciller » ou encore « M. Fréchette ne sait pas se servir du dictionnaire ». Un second procédé, par lequel il associe Fréchette à un « apôtre en chef de la langue française », à un « narquois correcteur » ou à un « puriste », est utilisé pour remettre en cause de façon moqueuse l'autorité linguistique de Fréchette. Une série d'appellations indirectes, qui témoignent d'un procédé d'exclusion, servent à saper la réputation scientifique de l'auteur de *La légende d'un peuple*, comme on le voit par des formulations telles « le moindre helléniste », « les vrais maîtres de la langue », « le génie philologique ». D'une façon implicite, et ce, par procédé d'inférence, le journaliste est aussi comparé à « Philaminte », à un « rimailleur », à un « puriste » ou encore à un « enfant » :

Ce ne sont pas ces réveils, ou ces rentrées en grâce de certains mots temporairement négligés par la mode ou condamnés par quelque Philaminte, non plus que les acquisitions convenables que l'on fait, qui nuisent à la langue, qui la décolorent, l'appauvrissent et la rendent plus difficile à parler, en résultât-il cinq ou six termes pour dire la même chose. Et ne vaut-il pas mieux conserver ce que nous avons – malgré les prises des Anglais – et renouveler ce qui a vieilli que d'aller chercher en Angleterre des mots qui ne se prononcent, à l'état natif qu'on leur veut, que par une langue anglaise et déparent jusqu'à la face matérielle de nos écrits avec leur physionomie teutonne ? [...] Mais allez-y donc avec des nez à la Philaminte, avec des amputeurs quand même pour crier aux gens crédules que ça pue. (*DÉF*, 30 novembre 1899.)

Le nombre important d'appellations dépréciatives dont fait usage Firmin Paris en parlant de Louis Fréchette ne laisse aucun doute : la réplique est une véritable attaque personnelle. Sinon, pourquoi ne pas simplement se contenter de faire des commentaires critiques sur les

corrections et les explications grammaticales ? On discerne, dans les procédés et les énoncés réunis dans le Tableau 2, une solide infrastructure permettant à l'abbé Hudon de construire un énoncé polémique. Mais la polémique ne portera pas, contrairement à ce qu'on a vu dans la dispute grammaticale entre Thomas Maguire et Jérôme Demers dans *La Gazette de Québec* en 1842, sur une conception différente de la langue française du Canada.

b) Éclairage historique

Les données recueillies dans les sources les plus sûres, les travaux d'Yvan Lamonde³³, de Paul-André Linteau³⁴ et de Fernande Roy³⁵, nous apprennent qu'il existe, au XIX^e siècle, deux allégeances politiques qui créent de fortes tensions idéologiques³⁶ entre les libéraux et les conservateurs, et dont les manifestations prennent plusieurs formes. Cependant, le profil des écrivains canadiens de cette époque est généralement caractérisé par la servilité face à l'idéologie cléricale, « exception faite des quelques ténors radicaux dont le pamphlétaire Arthur Buies, et du poète national [Louis Fréchette] », tous deux décrits comme des « anticléricaux viscéraux »³⁷.

Le journal *La Presse*, pour lequel travaille Louis Fréchette, se distingue par son libéralisme ; il représente le début d'une presse populaire au Québec. Pour propager l'idéologie libérale, celle du progrès, on se servira de la presse à grand tirage comme moteur de diffusion, ce qu'ont bien démontré André Beaulieu et Jean Hamelin dans

33. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, vol. 1, 2000, 574 p.

34. Paul-André Linteau, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1989, 2 tomes [nouvelle édition refondue et mise à jour].

35. Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal Express, 1993, 127 p.

36. « Les idéologies sont des systèmes de pensée bien articulés proposant une vision globale de la société et des orientations qu'il convient de lui donner. » (Paul-André Linteau, *op. cit.*, p. 343.)

37. Voir Paul-André Linteau, *op. cit.*

*La presse québécoise des origines à nos jours*³⁸. C'est à la lumière de cette orientation qu'on peut comprendre la visée didactique de la chronique de langue de Fréchette, qui ne répugne pas à reconnaître ses limites, tout en établissant un dialogue avec son lecteur³⁹. Nous l'avons opposée à une approche franchement puriste ou encore à une approche glos-sairiste⁴⁰. Firmin Paris aura toutefois noté que le « conteur canadien », qui a l'habitude d'imiter le parler du bon peuple, n'est cependant pas toujours très respectueux de ce peuple, lorsqu'il devient pédagogue.

Quant à Maxime Hudon-Firmin Paris, il travaille pour le journal *La Défense*, dont l'idéologie conservatrice se perçoit à travers la devise du journal : « Consacrer sa vie à la vérité ». Cette devise le rapproche d'ailleurs du journal *La Vérité*, dont le propriétaire-fondateur est l'ultra-conservateur Jules-Paul Tardivel, ce qui sera confirmé en 1903 lorsque Paul Tardivel (fils et disciple de son père Jules-Paul) deviendra le directeur de *La Défense*. L'appui du célèbre ultramontain français Louis Veuillot dans *La Défense* (16 novembre 1899) ne surprendra pas ; ce dernier parle de « la grande dignité de la polémique » qu'il compare à « la sincérité du langage » (référence à Jules-Paul Tardivel⁴¹, pour qui Veuillot est un modèle).

38. André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, tomes I-X, 1973-1990.

39. En témoigne le passage suivant : « Encore une fois, que l'on m'aide ; et, avec la bonne volonté et le concours de tous, nous pouvons obtenir des résultats sérieux. Je ne cherche pas à faire parade d'érudition ; qu'on me corrige, s'il y a lieu ; et je serai reconnaissant à celui qui m'aura signalé mon erreur. Ce sera autant d'acquis pour le public et pour moi. » (*PRE*, 21 octobre 1899.)

40. Dans notre recherche de doctorat, nous avons cru pertinent de regrouper en trois catégories les auteurs qui ont traité de questions de langue : a) les puristes, ceux qui souhaitaient recenser et signaler les erreurs des interlocuteurs dans le but de les « dénoncer » avec une certaine forme de dénigrement ; b) les pédagogues, ceux dont la vocation était surtout didactique, qui se proposaient de corriger ce qui n'était pas conforme à la grammaire de la langue et surtout d'améliorer la compétence linguistique ; et c) les glossairistes, ceux qui voulaient plutôt décrire l'usage canadien en établissant des rapports entre la langue et la culture. C'est cette distinction que nous reprenons ici.

41. On se demande pourquoi Denis Monière, dans *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, 148 p.), et dans *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à*

Voilà quelques éléments factuels qui permettent de mieux cerner les motivations sous-jacentes à la réplique de Firmin Paris. La connaissance du positionnement idéologique de droite, conservateur et clériconationaliste de Firmin Paris, en contraste avec l'orientation laïcisante de gauche, libérale et optimiste de Louis Fréchette, nous amène inévitablement à revisiter le débat sur la langue au Canada. On pourra ainsi parler, à la lumière de ces données historiques, de confrontations idéologiques que le discours sur la langue servirait à évacuer.

L'énoncé polémique comme mode d'expression des tensions idéologiques

D'après les historiens, la fin du XIX^e siècle est marquée par un conservatisme généralisé de la bourgeoisie et du clergé. Cependant, la société n'est pas monolithique sur le plan des idées, et deux courants de pensée s'y expriment : le libéralisme et l'ultramontanisme. Les libéraux, représentés par des Louis Fréchette et Oscar Dunn, réclament, entre autres, la décléricalisation de l'enseignement. Ces idées sont exprimées dans des journaux comme *La Patrie* et *La Presse*. C'est un discours libéral qui valorise l'idée du progrès, idée déjà présente chez les Patriotes en 1830 pour qui les valeurs de liberté et d'égalité primaient.

Par contraste, le clergé souhaite conserver son emprise sur le peuple en le gardant dans l'ignorance. Le discours ultramontain tend à renforcer et à valoriser les institutions catholiques. Toutefois, lorsque l'attaque directe semble insuffisante pour promouvoir l'idéologie ultramontaine, de nouvelles stratégies se développent dans le but d'éliminer des « agitateurs sociaux », par exemple Louis Fréchette, qui tendent à éveiller la conscience sociale.

nos jours (Montréal, Éditions du Québec, 1977, 381 p.) accepte, sans discernement, la thèse de Mathieu Girard (tirée de « Jules-Paul Tardivel. Rédacteur en chef et propriétaire de *La Vérité* », mémoire de maîtrise, 1960), et concède la paternité de la pensée séparatiste à Jules-Paul Tardivel. Pourtant, la pensée de Tardivel n'est-elle pas synonyme de repliement sur soi, de contrôle de l'État et du clergé, d'un mouvement d'extrême droite dont l'objectif n'est pas du tout comparable à celui que l'on rattache à la pensée séparatiste des années 1960 ?

On pourra consulter la réplique de William Chapman (1894), pour constater la volonté de Jules-Paul Tardivel de « démolir » Louis Fréchette⁴² ; nous avons fait état plus haut d'une parenté idéologique entre Maxime Hudon, Jules-Paul Tardivel et Louis Veuillot dans *La Défense*. On se rappellera aussi la critique, lettre par lettre, qu'a écrite Jules-Paul Tardivel dans *La Vérité*, en 1882, du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn qu'avait préfacé Louis Fréchette⁴³. Ainsi, il ne serait donc pas naïf de voir dans la réplique de Firmin Paris un énoncé qui ne concerne pas que la langue et qui exprime, par le biais d'une attaque personnelle, un conflit d'ordre idéologique. Cela n'empêche pas que la réplique insolente de Hudon ait pu être alimentée en plus par une certaine convoitise, voire une jalousie inavouée.

Une histoire à suivre...

C'est le journaliste Arthur Buies qui écrit le premier épisode d'un long feuilleton, celui des chroniques de langage. Ce feuilleton a tenu en haleine des adversaires de toutes sortes qui, à travers la discussion de divers points de langue, traitaient en fait d'une question fondamentale, celle de l'identité linguistique des Québécois. Ce type de discours n'a traditionnellement été étudié qu'en vase clos, en se limitant aux éléments proprement linguistiques. Des études comme celles de Chantal Bouchard et de Stanley Aléong montrent que la prise en considération du milieu sociopolitique ajoute une dimension de première importance pour une explication approfondie du phénomène linguistique. La pertinence de cette démonstration se vérifie dans le cas des chroniques de langue et des querelles linguistiques. La « dispute » entre Jérôme Demers

42. Extrait illustrant l'opinion fortement négative qu'a le fondateur du journal *La Vérité* de Louis Fréchette, confortée par ce commentaire de William Chapman : « M. Tardivel, qui est un de nos meilleurs juges en littérature, m'a beaucoup aidé à démolir M. Fréchette, en approuvant dans la *Vérité* la critique que j'ai faite de ses œuvres. » (William Chapman, *Deux copains. Réplique à MM. Fréchette et Sauvalle*, [1894], <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=3d7508acd&display=00572+0003>.)

43. Voir Marcel Dugas, *op. cit.*, p. 139, 147 et 148.

et Thomas Maguire révèle, dès la première moitié du XIX^e siècle, l'existence chez des lettrés d'un attachement profond au français canadien, que l'abbé Maguire avait dénigré⁴⁴. La riposte de Firmin Paris à la chronique de langage de Louis Fréchette témoigne d'une autre époque, celle de tensions idéologiques de nature philosophique et sociale où, cette fois-ci, la langue sert de prétexte et d'amorce à un véritable conflit d'influences. Les journaux font ainsi circuler un discours sur la langue, qui dès le début du XIX^e siècle, s'amalgame aux idéologies dominantes de leur temps.

De façon périodique, la question linguistique, en revêtant de nouvelles formes, est remise à l'ordre du jour. Les journaux, tels que *La Presse* et *Le Devoir*, publient régulièrement les craintes du lectorat à propos de la façon de parler des Québécois⁴⁵, mais s'agit-il toujours véritablement de la problématique de la langue ? Louis Fréchette, chroniqueur de langue prolifique, a été là pour répondre aux inquiétudes de son public dans une série de chroniques publiées dans *La Patrie* puis dans *La Presse* à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Firmin Paris, à travers une critique hargneuse et personnelle, a essayé de le déloger ; on a vu comment la chronique de langue de Louis Fréchette a pu lui servir de prétexte pour un débat de société opposant l'idéologie ultramontaine et l'idéologie libérale. Il est probable que le débat sur la langue continuera de se transformer et de s'adapter à l'écologie politique et sociale du Québec puisque c'est à travers les questions de langue que les Québécois ont historiquement traité non seulement de la question identitaire, mais aussi des choix de société⁴⁶.

44. Voir Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, *op. cit.*

45. Louis Cornellier, « Le Québec français est-il légitime ? », *Le Devoir*, Montréal, 22 juin 2002, p. D4.

46. Nous devons des remerciements à Steve Canac-Marquis, du Trésor de la langue française au Québec, à Fouzia Benzakour, professeure à l'Université de Rabat, et à Steve Freeman, germaniste de Drew University, qui ont discuté du contenu de ce texte avec nous et qui nous ont proposé des suggestions dont nous avons tiré parti.